



Centre de secours

**Onze pompiers sur
tous les fronts, merci !**

Malgré la tourmente, un budget 2024 stable

Rentrée scolaire : toujours plus de collégiens à Paï-Kaleone

Le 8 mars, Hyehen soutient ses femmes

DJAMA HYEHEN



Sommaire

3-5

Actualités municipales

- Budget stable malgré les tremblements de l'économie calédonienne
- Ce que les élus ont retenu du DOB
- L'hommage aux femmes de la mairie
- Un relai 3G/4G à Tenem

6

Éducation et formation

- 481 élèves confiés à notre communauté éducative
- Parents et enfants, la mairie vous propose des activités périscolaires

8-9

Sécurité civile

- Pour nous secourir, les pompiers s'entraînent
- Le centre de secours tire son bilan 2023

10-11

Santé / Social

- Faites un cadeau à vos enfants : des dents en bonne santé, longtemps !
- La leptospirose n'est pas une fatalité, protégeons-nous !

12-13

Environnement

- Tri sélectif des déchets : les règles
- Rassemblez vos D3E, leur collecte en tribu va commencer !

14

Culture et société

- 8 mars, réflexion et partage sur le destin des femmes

15

Sports et loisirs

- Tanghène remporte sa première Coupe Tjibaou

16

Etat civil / Numéros utiles

Directeur de publication : Bernard Ouillatte, maire de Hienghène.

Réalisation : VKP Communication SARL, BP 11 590 - 98 802 Nouméa.

Rédaction : VKP Communication SARL, mairie de Hienghène.

Tirage : 700 exemplaires par Graphoprint.

Crédits photo : tous droits réservés.

Vous souhaitez télécharger votre Djama Hyeheh ?

C'est là : www.vkpcommunication.nc/telechargements

Hyeheh trouve sa voie dans un contexte agité



La chambre territoriale des comptes nous a recommandé, en 2022, d'améliorer la gestion communale, en nous indiquant des outils pour y parvenir. Parmi ces outils, il y a la construction et le suivi rigoureux de plans pluriannuels d'investissements (PPI).

Par conséquent, le conseil municipal a décidé fin janvier, lors du débat d'orientation budgétaire, puis fin mars, lors du vote du budget, de lancer les études pour définir son nouveau PPI et l'appliquer à compter de 2025. Y figureront nos programmes prioritaires : amélioration des travaux routiers, adduction en eau potable, rénovation des infrastructures publiques, électrification des tribus, valorisation de notre foncier, préservation de notre environnement... Le Djama Hyeheh vous en dit davantage sur l'action de l'équipe municipale dans les mois à venir.

La séance budgétaire a, par ailleurs, confirmé la situation financière saine de la commune. Des indicateurs l'attestent, comme vous le lirez dans ce journal : son taux d'épargne brut ; son taux d'endettement ; son ratio de solvabilité. Cependant, nous avons choisi la prudence, en votant un budget stable par rapport à 2023. En effet, les secousses internationales et, surtout, la dégradation de l'économie calédonienne, en raison de la fermeture des usines de nickel et des incertitudes institutionnelles, nous imposent de rester vigilants, comme nous l'avons été depuis le début de notre mandat mi-2020. Malgré ces contraintes, rassurez-vous : nous nous efforcerons de vous rendre un bon niveau de service et d'assurer le développement de la commune.

Avant de vous souhaiter bonne lecture, nous voulons attirer votre attention sur le travail de nos sapeurs-pompiers volontaires. Le nombre de leurs interventions ne cesse d'augmenter : nous les remercions vivement de veiller sur nous. Nous sommes aussi conscients que Hyeheh a la grande chance de posséder un centre de secours. Pensons à le solliciter uniquement quand notre sécurité est en danger.

Le dynamisme de la commune apparaît à chaque page de ce numéro. Ce dynamisme, nous le devons en grande partie à nos jeunes, auxquels nous souhaitons une excellente année scolaire. Nous le devons aussi à nos femmes, de plus en plus. Parce que mars est le mois pour leur rendre hommage, l'équipe municipale se joint à moi : nous leur confirmons notre admiration devant leur énergie, leur travail, leur regard sur la vie.

**Le maire,
Bernard Ouillatte**



Budget stable malgré les tremblements de l'économie calédonienne

Croissance mondiale ralentie, économie calédonienne confrontée aux échecs des projets métallurgiques et incertitudes institutionnelles... Dans cet environnement morose, Hienghène tente de garder son cap vers le désenclavement des tribus, l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, le maintien de la cohésion sociale. En témoigne le vote d'un budget municipal principal 2024 quasiment stable, à 927,8 millions de francs CFP.



L'exécutif avait présenté ses priorités le 26 janvier, lors du débat d'orientation budgétaire (le DOB, voir l'article en p. 4). Heureux de constater que les recettes en provenance de l'État et de la Nouvelle-Calédonie ne diminueront pas, il avait cependant préconisé la prudence, devant la dégradation de l'économie calédonienne. Le conseil municipal s'est conformé à ces choix en votant, le 25 mars, un budget primitif 2024 en retrait de 0,2% seulement par rapport à celui de 2023. Cette année encore, la gestion communale devra être rigoureuse, pour faire avancer les projets prioritaires. Ce qui signifie maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune – en particulier, sa masse salariale – et suivi étroit de ses dépenses d'investissement. A cet égard, la mairie préparera un nouveau plan pluriannuel d'investissements (PPI), pour l'appliquer à compter de 2025.

En comptabilité publique, le budget primitif comporte :
 - un budget principal, qui expose l'essentiel des recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement propres à la commune ;
 - des budgets annexes, qui fixent les dépenses et recettes dans deux activités spécifiques, la collecte des déchets ménagers et l'adduction en eau potable, incluant l'assainissement.

Le DOB a confirmé au conseil municipal la bonne situation financière de Hienghène (voir en p. 4). Le 25 mars, les élus ont donc voté un budget principal de 927,8 millions CFP, quasiment stable par rapport à 2023 (929,7 millions CFP). Grâce à sa marge de manœuvre, la commune pourra absorber la hausse de 5% de ses dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire celles nécessaires au service public, comme les salaires des personnels communaux, l'achat de matériel des services. Cette hausse conséquente est essentiellement liée à la réforme de la fonction publique territoriale entreprise en 2022, qui gonfle le coût du personnel.

En revanche, la part d'investissement du budget diminuera notablement en 2024, de 22%. En effet, la commune prévoit d'achever les programmes en cours et d'engager des études pour définir son nouveau plan pluriannuel d'investissements (PPI), dans l'objectif de poursuivre désenclavement et développement local.

Quelles sont les priorités municipales ?

Les chiffres du budget primitif principal



Le service technique municipal a réceptionné avec plaisir une mini-pelle avec remorque qui facilitera grandement les travaux liés à l'un des programmes d'investissement 2024 de la commune : la modernisation de son réseau d'adduction en eau potable.

Le DOB a exposé les principaux projets sur lesquels l'exécutif municipal voudrait mettre l'accent de 2024 à 2026 :

- l'amélioration du réseau routier, avec la poursuite du chantier de la transversale entre Hienghène et Kaala-Gomen, soit 40 millions CFP annuels pour la commune. Prévue aussi la réfection d'ouvrages d'art (Haut-Coulna Waggac et Wérap) et de radiers (Poindjap/Hilo) ;
- la modernisation et la sécurisation du réseau d'adduction en eau potable (AEP), avec un nouveau captage à Tendo ;
- l'électrification de Ouayaguette, Oué Hava, Ouenkout ;
- l'implantation de relais de télécommunications GSM ;
- la protection de l'environnement grâce à la création d'un centre de tri et de transfert des déchets ;

- le développement des infrastructures publiques (bâtiments à usage commercial, équipements sportifs, scolaires et touristiques, éclairage public) ;
- le projet Marpous.

Les budgets annexes de l'eau et des ordures ménagères

En ce qui concerne les budgets annexes primitifs 2024, ils se montent à :

- 39,9 millions CFP pour celui de l'eau, contre 38,5 millions CFP en 2023 ;
- 28,3 millions CFP pour celui des ordures ménagères, contre 23 millions CFP en 2023.

Ce que les élus ont retenu du DOB

Le 26 janvier, le débat d'orientation budgétaire (DOB) – première étape réglementaire de la construction du budget communal – a passé en revue les perspectives économiques mondiales et locales qui pèsent sur les recettes communales. L'objectif ? Éclairer les élus municipaux dans le vote du budget 2024.



Selon les prévisions du Fonds monétaire international, la croissance mondiale ralentira encore en 2024 mais retrouvera un niveau de 3 % en 2025 ; l'inflation (hausse des prix) a commencé à fléchir, après deux ans d'ascension brutale.

En Nouvelle-Calédonie, les perspectives sont plus sombres. Avec les annonces d'arrêt des usines métallurgiques (en particulier celle de Koniambo Nickel dans le nord), l'indicateur du climat des affaires est en recul et l'activité économique se dégrade. Les élus du congrès ont voté un budget primitif 2024 pour le pays en chute de 33 %, ce qui frappe surtout les investissements. Toutefois, les communes n'en souffriront pas directement cette année :

la Nouvelle-Calédonie continuera de leur verser les sommes légalement dues, voire les augmentera. Et notre pays connaît aussi un ralentissement de l'inflation.

Hienghène conserve sa saine situation financière

En 2023, Hienghène montre :
-18 % de taux d'épargne brute. Un bon résultat qui prouve la capacité de la collectivité à dégager, dans son fonctionnement, des recettes pour financer ses investissements. Les banques exigent, pour prêter aux collectivités publiques, un taux minimal de 10 % d'épargne brute ;
-54 % de taux d'endettement, rapport entre l'encours de sa dette et ses recettes de fonctionnement. L'indicateur est satisfaisant car il permet à la commune de financer ses investissements. Elle est endettée à hauteur de 382 millions CFP fin 2023 ;
-2,93 années de ratio de solvabilité, rapport entre l'encours de sa dette et son épargne brute. Ce ratio exprime le temps que notre collectivité mettra à rembourser sa dette, à supposer qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Quoi qu'il en soit, l'environnement économique fragile a incité le conseil muni-

cipal à la prudence. C'est ce qui explique le vote d'un budget primitif communal légèrement en retrait par rapport à 2023.

André Walewene quitte la mairie



Il avait mené, aux dernières élections municipales, la liste *une autre voie pour le développement et l'innovation*. André Walewene a démissionné le 28 février, ainsi que sa suivante de liste, Lydia Pillepasse. C'est Alexandre Moueao qui le remplacera au conseil municipal. Par ailleurs, Warren Couhia siègera à sa place dans la commission foncière communale de l'ADRAF (agence de développement rural et d'aménagement foncier), avec Elvis Bouarat, pendant trois ans.



L'hommage aux femmes de la mairie



Le 8 mars 2024, c'était fête au village, pour la *Journée internationale des droits de la femme* (voir en p. 14). Les élus municipaux se sont associés à l'événement en offrant un petit déjeuner au personnel féminin de la mairie. Une action symbolique pour rappeler que la quête d'égalité de statut social entre hommes et femmes nous concerne tous !

Éthanaël, nouveau visage au dock municipal



Éthanaël Dyeo, c'est le nom du nouvel aide-mécanicien qui a intégré l'équipe du dock municipal en octobre. Le jeune homme de 25 ans travaillait jusque-là à Vavouto (commune de Voh) comme opérateur industriel pour Koniambo Nickel SAS. Bienvenue !

Jean-Baptiste Laval Dalap nous a quittés



Les élus municipaux, réunis en commission des travaux le 8 mars, ont observé une minute de silence, en hommage à Jean-Baptiste Dalap, ancien maire de la commune de Pouébo (de 2014 à 2020), tout juste décédé. Il y a un an, monsieur Dalap était parmi nous, à Hyeheh, pour préparer la commémoration des disparus de La Monique (voir le Djama Hyeheh n°39).

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances à la famille et au clan de ce bon-vivant, musicien et amateur de musique tahitienne, qui rassemblait la foule sous le pseudonyme de *Laval* lors de ses animations musicales.

Un relai 3G/4G à Tenem pour améliorer notre couverture mobile



L'Office des postes et télécommunications (OPT-NC) a mis en service, le 20 mars, un relai 3G/4G, dénommé Tenem, comme la tribu dans laquelle il se situe. L'équipement devrait beaucoup améliorer la couverture mobile dans les environs de la tribu, notamment sur la route provinciale (RPN10).

En rouge sur la carte, la zone que le nouveau relais Mobilis installé couvre.



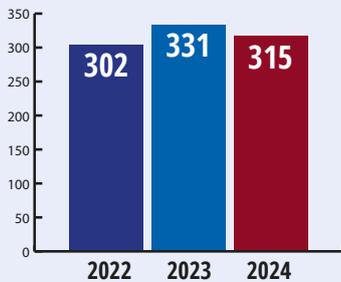
481 élèves confiés à notre communauté éducative pour dix mois

La rentrée scolaire 2024 s'est déroulée le 12 février. Le pays compte cette année près de 63 500 jeunes scolarisés dont 481 à Hyeheh. L'effectif est stable dans nos écoles du premier cycle, tandis que le nombre de collégiens de Paï-Kaleone continue d'augmenter. Quelques chiffres pour s'informer des conditions dans lesquelles nos enfants vont apprendre.

481 élèves à Hyeheh, c'est 9 de moins qu'en 2023, un chiffre quasiment stable, sachant que la Nouvelle-Calédonie constate globalement une baisse des effectifs scolaires chaque année, depuis dix ans. Près de 63 500 enfants et jeunes du pays ont ainsi repris leur scolarité le 12 février, dont 32 400 dans les écoles du premier cycle et 31 100 environ dans un établissement du second degré, secteurs privé et public confondus.

5 % d'élèves en moins dans le primaire à Hyeheh

Combien d'enfants dans le primaire ?

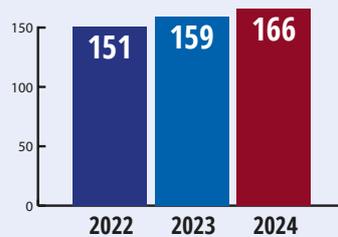


Quatre écoles publiques de la commune sur cinq perdent quelques élèves - les maternelles de Panier et Tiwamack, les écoles du village et de Ouayaguette -, tandis que les trois écoles privées (celle de l'enseignement catholique de Ouaré, celles de l'enseignement libre protestant de Haut-coulna et Bas-Coulna) en gagnent.

Paï-Kaleone contre la tendance

Le collège Paï-Kaleone, en revanche, voit son nombre d'élèves croître à 166, soit 4,5 % de plus qu'en 2023 et près de 10 % de plus qu'en 2022.

Plus de collégiens cette année



Au collège Paï-Kaleone, c'était une première rentrée scolaire pour la principale, madame Corinne Boucard, arrivée en juillet 2023. Nos félicitations !

Le Djama Hyeheh souhaite à tous les enfants et jeunes de la commune, ainsi qu'à sa communauté éducative, une excellente année scolaire. L'école nous offre l'opportunité d'apprendre et d'éveiller notre curiosité ; elle est aussi un lieu où nouer des relations sociales pour la vie. Gageons que les enseignants en feront, de surcroît, un lieu d'échanges constructifs et respectueux pour *les femmes et hommes en devenir* qui leur sont confiés.

Parents et enfants, la mairie vous propose des activités périscolaires



Qui dit rentrée scolaire, dit reprise des activités périscolaires que le service Animation de la commune organise. Ainsi, à l'école Alphonse Rouel de Ouaré, les

élèves ont retrouvé avec bonheur, depuis le 19 février, les séances sportives lors de la pause méridienne. C'est Thibault, l'éducateur sportif communal, qui les anime les lundis et mardis, de 12h à 13h. Au programme, des modules pour développer la motricité des enfants, leur confiance en eux et leur capacité d'initiative. Le vivre-ensemble constitue aussi l'un des objectifs recherchés. Thibault leur proposera des activités sportives variées pour séduire la majorité d'entre eux et les inciter à en pratiquer continûment.

Les vacances scolaires en 2024

Première période

Du samedi 30 mars au dimanche 14 avril.

Deuxième période

Du samedi 1^{er} au dimanche 16 juin.

Troisième période

Du samedi 3 au dimanche 18 août.

Quatrième période

Du samedi 5 au dimanche 20 octobre.

Début des vacances d'été

Le samedi 14 décembre.



Pour nous secourir, les pompiers s'entraînent

Que faire lorsque les victimes d'un accident de la route se trouvent prisonnières d'un véhicule accidenté ? C'est la situation à laquelle les sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Hienghène se sont confrontés, le 28 février, en exercice. Objectif : parvenir à désincarcérer les accidentés, c'est-à-dire les dégager avec beaucoup de précautions, sans aggraver leur état, pour les soigner le plus rapidement possible. La simulation entrait dans la formation de deux pompiers comme chef d'agrès.



Le 28 février, le centre de secours et d'incendie (CSI) de la commune est intervenu sur un accident de la circulation, grave, mais simulé. Il s'agissait, en effet, d'un exercice prévu pour former deux des sapeurs-pompiers du centre aux fonctions de chef d'agrès. Le chef d'agrès est responsable de la gestion des activités des pompiers qui arment les véhicules ; il ou elle dirige les opérations de secours et décide, en particulier, des gestes à appliquer pour assurer l'efficacité des interventions.



La simulation positionnait deux victimes en urgence relative, un enfant assis à l'arrière du véhicule et la conductrice, bloquée physiquement sur son siège par le volant et le tableau de bord, en raison du choc supposé de l'accident. Les pompiers ont commencé par sécuriser l'intervention en disposant des panneaux de signalisation, en identifiant le véhicule et en le stabilisant avec des étais.



Tandis que certains s'occupaient de l'enfant, d'autres pompiers ont secouru la conductrice en lui posant une minerve (collier cervical) pour maintenir son cou et sa nuque, peut-être blessés. Puis l'équipe a entamé la désincarcération, opération délicate selon l'état de santé de la victime et l'état du véhicule.



Cisaille de désincarcération, découpeur de pare-brise, kit de gestion du verre... Ce sont là quelques-uns des outils que les pompiers utilisent pour dégager une victime du bloc conducteur de l'automobile.



Des brancards en plastique (jaunes sur la photo) servent à hisser les victimes une fois leurs jambes soulagées.



Le docteur Clémence Jouault et l'infirmière Laure Gelin, du centre médico-social de Hienghène, ont participé à la simulation pour prendre en charge les deux blessés. Par cet entraînement en collaboration, soignantes et pompiers ont amélioré leur connaissance de la conduite à tenir devant les accidents de la route, pour sauver des vies humaines. L'exercice s'est clos par un bilan réunissant toutes les parties au CSI. D'autres auront lieu dans l'année. Bravo aux protagonistes !



Le centre de secours tire son bilan 2023

649 interventions en 2023 contre 230 en 2022 : le centre de secours et d'incendie (CSI) de la commune connaît une augmentation d'activité fulgurante. C'est la conclusion du rapport que son responsable, le caporal Miguel Kayara, a présenté aux élus de la commission municipale sur la sécurité civile, en février. Que faut-il savoir du travail de nos sapeurs-pompiers volontaires ?

Hyehen dispose d'un centre de secours et d'incendie (CSI) doté de quinze sapeurs-pompiers volontaires, dont onze sont actifs. Les quatre autres n'interviennent plus mais conservent leur statut de volontaires. Le fonctionnement du CSI repose sur les quatre pôles suivants :

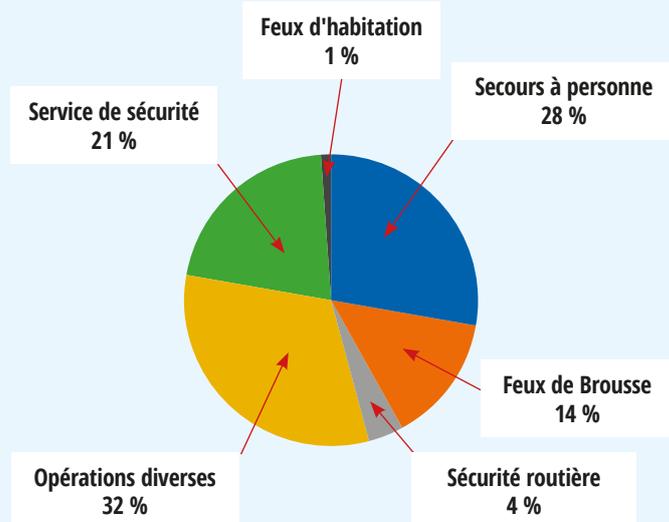
- le pôle administratif et de formation, en charge de la gestion administrative du personnel, de la gestion opérationnelle des sorties de secours et de l'accueil des visiteurs ;
- le pôle opérationnel intérieur et extérieur, qui s'occupe de tenir en état les équipements du centre où se préparent les interventions des pompiers, comme le standard, sa remise, sa réserve et son vestiaire ;
- le pôle locaux de vie, en charge de l'hébergement dans le centre et de la salle de sport ;
- le pôle locaux techniques, qui assure l'entretien du parking, des aires de circulation des véhicules des pompiers et du local technique.

Hausse exponentielle des interventions sur le terrain

Les onze sapeurs-pompiers de Hyehen ont effectué 649 interventions en 2023, contre 230 en 2022, soit une augmentation fulgurante de 182 %. Sur cinq ans, cette augmentation s'établit à 127 %, puisque le centre avait dénombré 286 interventions en 2018. Miguel Kayara l'a donc souligné devant les élus municipaux : onze pompiers actifs ne suffisent plus à assumer une telle charge de travail. L'équipe espère accueillir deux agents supplémentaires en 2024.



La répartition de l'activité du centre de secours de Hyehen en 2023



L'activité comparée du centre de secours 2022/2023		
	2022	2023
Secours à personne	100	178
Feux de brousse/forêt	8	91
Accident sur la voie publique	7	25
Sécurité routière	7	25
Opérations diverses	100	208
Exercices et manœuvres	2	
Service de sécurité	8	139
Opérations de prévention	4	
Reconnaissance	4	
Feux d'habitation	1	8
Total	230	649

Les manœuvres, une garantie pour l'efficacité des actions de terrain

Hors interventions d'urgence, nos sapeurs-pompiers volontaires procèdent à une dizaine d'exercices préventifs par an. Ainsi, en 2023, ils se sont entraînés :

- à secourir des personnes victimes d'arrêts cardiaques, de malaises ;
- à délimiter une grande longueur sur une zone de reboisement, en cas de feu de forêt, à Ouaré ;
- à rechercher puis sauver des victimes en cas d'incendie, ainsi qu'à l'extinction du feu, à l'école de Ouaré et à l'internat provincial ;
- à intervenir lors d'un choc frontal entre deux véhicules (sécurité routière) ;
- à un sauvetage en excavation au Point de vue de Hyehen.



conducteur d'engin ; risque chimique et sauvetage aquatique.

L'année 2024 devrait aussi permettre à quatre agents d'obtenir de l'avancement en se formant aux fonctions de chef d'équipe et chef d'agrès.

Pour conclure, Miguel Kayara a remercié le maire, le conseil municipal et les agents de la mairie pour leur collaboration avec le centre de secours en 2023. Les pompiers ont, notamment, particulièrement apprécié les journées de cohésion qui ont réuni le personnel municipal. Le caporal et son équipe espèrent continuer de recevoir le soutien actif de la municipalité.



La nécessaire formation des sapeurs-pompiers

Miguel Kayara l'a rappelé aux élus municipaux : la formation des agents du centre est impérative pour assurer la sécurité de la population. En 2023, deux pompiers sur onze ont suivi la formation de chef d'équipe. Cependant, parmi les neuf autres, seuls quatre ont bénéficié de la formation initiale nécessaire à tout sapeur-pompier volontaire. Cette formation leur apprend, notamment, à utiliser les véhicules du centre et comment se comporter en cas d'incendie. Cinq pompiers doivent donc encore la recevoir, en 2024 normalement. Ils pourront ensuite présenter des spécialités : feu de forêt ;

Des véhicules au top pour le centre de secours

Depuis janvier 2021, notre centre de secours dispose d'un camion-citerne forestier. Ce fourgon d'incendie tout-terrain est destiné à la lutte contre les feux de forêt moyens dans des milieux hors-routes. Grâce à ses capacités de franchissement, nos pompiers grimpent des pentes escarpées et traversent des cours d'eau. En outre, les citernes de ce type d'engins peuvent contenir jusqu'à 12 000 litres d'eau.



Sur la photo, on aperçoit au premier plan le camion-citerne routier et, au fond, le véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) de la caserne de Hyeheh, utilisés lors de l'exercice de simulation du 28 février (voir en p. 8). Grâce à ces engins, nos pompiers interviennent pour dispenser les premiers secours avec tout le matériel adéquat et transportent les victimes de malaises, d'accidents de la circulation, etc., vers un centre de soins.

Ci-dessous, le véhicule de liaison-radio (VLR) du centre de secours. Il permet au chef de garde de se rendre sur les lieux d'intervention et de transmettre les messages nécessaires à la bonne fin de l'opération.



Nous recrutons !



Le centre de secours de Hyeheh recrute deux sapeurs-pompiers volontaires, pour fin avril.

**Posez votre candidature !
Renseignements au tél. 42 59 18.**

Attention ! L'accès au centre est réglementé. En cas d'urgence, appelez le 18 !

Bienvenue à Yorika et Gaëtan !



En 2023, les sapeurs-pompiers volontaires Yorika Binet et Gaëtan Poindjao ont rejoint le centre de secours de Hyeheh. Son effectif se monte désormais à onze agents. L'équipe espère accueillir deux autres recrues en 2024 pour faire face à l'amplification du besoin en interventions sur le territoire communal.

Faites un cadeau à vos enfants : des dents en bonne santé, longtemps !



Le docteur Thomas Richard, chirurgien-dentiste du centre médico-social de Hyehen le rappelle : dès que les premières dents des enfants apparaissent, il est important de les brosser. Un principe que le service de la protection maternelle et infantile (PMI) nous traduit en quelques recommandations. Pour assurer à vos petits une bonne hygiène bucco-dentaire, respectez-les !

Recommandation n°1

Le brossage de dents, quand ?

Les dents apparaissent entre 4 et 7 mois. Dès la première, il faut en prendre soin avec une brosse à dent réservée à l'enfant :

- tous les jours, matin et soir après les repas ;
- en aidant l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

Recommandation n°2

Faut-il utiliser du dentifrice ?

Au début et jusqu'à 2 ans, le brossage se fait uniquement à l'eau.

Après 2 ans, utilisez une trace de dentifrice spécial enfant (500ppm de fluor).

Recommandation n°3

Recourez à de petites astuces

Lorsque vous vous brossez les dents, proposez sa brosse à dent à votre enfant. Il voudra sûrement vous imiter et s'habituer ainsi à ce nouveau geste.

Intégrez également le brossage de dents

dans les rituels, tels que celui du coucher : après le repas, on se brosse les dents, on lit une histoire et... dodo !

Recommandation n°4

Quand aller voir le dentiste ?

À partir de 3 ans, vous pouvez emmener votre enfant en consultation chez le dentiste. Le dentiste contrôlera sa dentition mais ne lui dispensera pas de soin. Il s'agit surtout d'habituer l'enfant à l'environnement du cabinet dentaire.

Recommandation n°5

Une alimentation saine pour des dents saines

L'hygiène des dents repose, comme la bonne santé en général, sur une alimentation saine.

Ainsi :

-évitiez de donner à votre enfant des boissons sucrées – Oro, Tulle, Coca-Cola... Il n'en a pas besoin. Faites-lui boire uniquement de l'eau et du lait ;

-veillez à ce qu'il ne consomme des produits sucrés (bonbons, gâteaux, glaces...) que de manière exceptionnelle, pour le plaisir ;

-habituez-le à ne pas grignoter entre les repas (pas d'apport alimentaire hors repas) ;

-une fois qu'il s'est brossé les dents, il ne doit plus manger. Ainsi, mieux vaut éviter l'endormissement au biberon.

Contact

Docteur Thomas Richard
Chirurgien-dentiste
Tél. 47 75 03

Protection maternelle et infantile (PMI)

CMS de Hienghène
Tél. 47 75 00



La leptospirose n'est pas une fatalité, protégeons-nous !



Depuis le 1^{er} janvier, les autorités sanitaires ont dénombré plus de 20 cas de leptospirose dont 17 en province Nord. La plupart ont nécessité des hospitalisations. Aussi, nous vous le rappelons : la leptospirose est une maladie grave mais dont il est possible de se prémunir grâce à quelques précautions simples. Relisez lesquelles pour les mettre en œuvre.

Vous le savez, la leptospirose entraîne régulièrement des décès à Hienghène. Pendant la saison chaude, dès le mois de décembre, la pluie et la chaleur qui sévissent accroissent les risques de contracter cette maladie, qui provient d'une bactérie, le leptospire, présente dans les urines des rongeurs (rats, souris, cochons d'Inde...) et de certains mammifères (cerfs, porcs, bovins, chiens). Nous courons le risque de l'attraper lorsque des plaies sur notre peau et nos muqueuses (œil, bouche, nez) entrent en contact avec ces urines ou avec des eaux contaminées par ces urines (eau douce stagnante, étangs, rivières, creeks...).

- des douleurs musculaires, aux articulations, à l'abdomen ;
- des frissons violents, de forts maux de tête ;
- des douleurs aux yeux, les yeux jaune-orangé et des urines foncées si la maladie a évolué en ictère (jaunisse), ce qui est possible après quatre à cinq jours ;
- une grande fatigue.

Consultez alors rapidement le centre médico-social de la commune (dispensaire). La leptospirose se soigne par un traitement antibiotique.

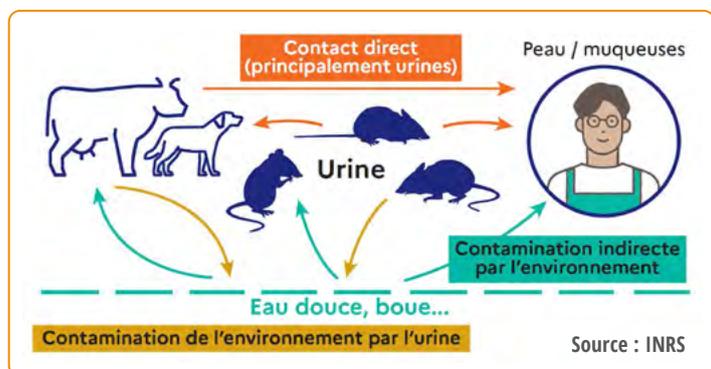
Adoptez quelques précautions élémentaires

Pour se protéger de la leptospirose, les autorités sanitaires recommandent d'éviter les baignades en eau douce et la marche nu-pied dans des flaques d'eau (ou sur un sol humide), surtout après de fortes pluies. En revanche, la baignade en eau de mer ne pose aucun problème.

Pensez aussi à faire vacciner vos chiens et à éliminer au maximum les éléments qui pourraient attirer des rongeurs autour de votre domicile. Ainsi, nous vous recommandons de :

- conserver vos aliments dans des boîtes fermées ;
- stocker vos ordures ménagères dans des contenants fermés ;
- ramasser les fruits tombés des arbres ;
- dératiser régulièrement votre lieu de vie (posez toutefois les pièges hors de la portée des enfants).

En cas de plaie, lavez-la abondamment à l'eau potable et au savon et protégez-la avec un pansement imperméable.



Quels sont les symptômes de la leptospirose ?

Si vous avez la leptospirose, les signes suivants se déclarent brusquement, une à trois semaines après la contamination :

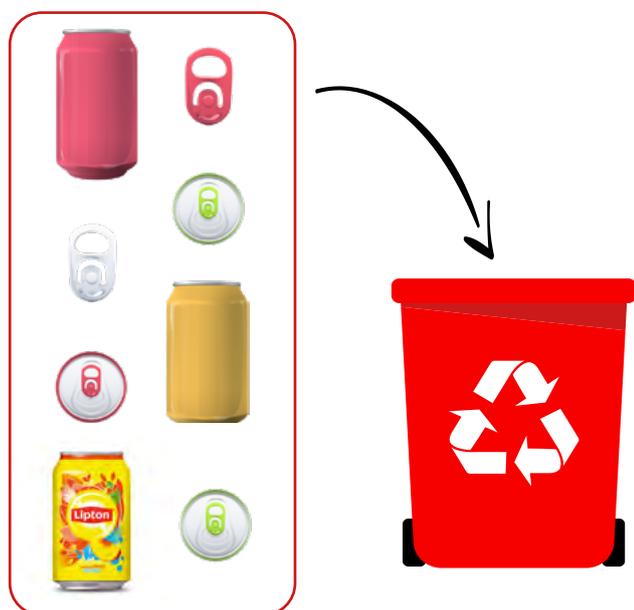
- de la fièvre (supérieure à 39°) ;



Tri sélectif des déchets : les règles

La mairie, qui fait de la gestion intelligente des déchets l'une de ses priorités, vous invite à trier vos ordures ménagères. Elles sont convoyées vers l'installation de stockage (ISD) de Vieux-Touho pour traitement. Nous limitons ainsi la pollution de notre environnement.

La poche poubelle rouge est réservée aux déchets en aluminium



La poche poubelle jaune est réservée aux déchets en verre



La poche poubelle bleue est réservée aux déchets ménagers

Ce sont tous les **autres déchets** non visés ci-dessus (en plastique, fer, carton, papier, les couvercles...) **SAUF** les déchets suivants **interdits à l'enfouissement** par l'ISD de Vieux-Touho :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> -les déchets radioactifs ; -les déchets inflammables et explosifs ; -les déchets dangereux et les déchets industriels spéciaux ; -les huiles usagées ; -les piles et accumulateurs ; -les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), les déchets anatomiques ; -les déchets issus d'abattoirs ; -les matières non refroidies dont | <ul style="list-style-type: none"> la température est susceptible de provoquer un incendie ; -les déchets liquides, même en récipients clos ; -les carcasses de véhicules et d'engins hors d'usage (VHU) ; -les résidus métalliques encombrants ; -les déblais, gravats et produits de démolition ; -les déchets verts ; -les pneumatiques. |
|--|--|

Respectez ce tri rigoureusement,

sinon l'ISD de Vieux-Touho refusera les bennes contenant nos déchets !

Votre abonnement

Vous êtes-vous abonnés au service communal de ramassage des ordures ménagères ? Si ce n'est pas le cas, vous pourrez remplir un contrat d'abonnement en vous rendant à l'accueil de la mairie.



Rassemblez vos D3E, leur collecte en tribu va commencer !

Que regroupent les déchets d'équipements électriques et électroniques, les D3E ? Le Djama Hyehen vous aide à les identifier car la mairie s'apprête, avec l'éco-organisme Trecodec, à les collecter dans les tribus, où ils s'accumulent. Cette collecte devrait commencer au deuxième trimestre. Or, nous avons besoin de vous pour que cette opération de dépollution soit un succès : rassemblez-les dès à présent !



1. Le gros électroménager froid

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, caves à vin.



2. Le gros électroménager hors froid

Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, fours, chauffe-eau, cuisinières.



3. L'informatique

Ordinateurs fixes et portables, tablettes, onduleurs, imprimantes, souris, claviers, etc.



4. Les écrans

de télévision, d'ordinateurs...



5. Les téléphones

fixes et portables.



6. Le matériel d'éclairage

Néons, ampoules de basse consommation, LED, lampes à décharge, lampes à vapeur de sodium.



7. Le petit appareillage ménager

Les petits appareils d'entretien et de nettoyage : aspirateurs, fers à repasser, appareils de repassage, de nettoyage à haute pression, etc.

Les petits appareils de cuisine : grille-pain, bouilloires, extracteurs de jus, machines à café, théières électriques, appareils à raclette, friteuses, yaourtières, machines à pain, planchas, robots de cuisine...

Les petits appareils d'hygiène et de beauté : tondeuses, sèche-cheveux, lisseurs, brosses à dents électriques, rasoirs électriques, épilateurs, sècheurs à ongles, appareils de soins corporels...

Les petits appareils de puériculture : robots culinaires, mouche-bébé électroniques, stérilisateur de biberons.



8. Le matériel grand public (GP)

Radios, caméscopes, caméras, lecteurs DVD, magnétoscopes, décodeurs, chaînes hifi, casques, télécommandes, lecteurs MP3, instruments de musique.



9. Les outils électriques et électroniques de bricolage et jardinage

Fraiseuses, ponçuses, visseuses, etc. Pulvérisateurs électriques, tondeuses, bétonnières électriques, débroussailluses, brouilleuses, etc.



10. Les jouets et équipements de loisirs et de sports

Trains et voitures de course miniatures. Véhicules radiocommandés. Consoles portables. Jouets d'éveil.

Jeux vidéo.

Équipements de sport électriques et électroniques.

La mairie publiera, dans les prochaines semaines, un communiqué pour vous informer du planning de déstockage par tribu.



Partenaire de la mairie

Dans cette opération, la mairie s'appuie sur Trecodec, éco-organisme à but non lucratif. Il a pour mission de financer et d'organiser les filières de collecte et de traitement des déchets dangereux en Nouvelle-Calédonie. Déchets dangereux que vous pouvez déjà déposer dans le container à votre disposition au village.

<https://trecodec.nc>



8 mars Réflexion et partage sur le destin des femmes



Le 8 mars, les femmes de Hyeheh nous ont invités à honorer le jour qui leur est mondialement consacré, sous l'égide de l'organisation des Nations unies (ONU). Place du marché, elles ont animé une grande fête, malgré le temps pluvieux, pour marquer la nécessité de réfléchir à l'évolution de leurs droits dans notre société. Une occasion aussi de montrer les productions diverses de nos habitantes.



Si le chemin est long, qui mène à l'égalité de statut avec les hommes, les habitantes de Hyeheh n'attendent plus les hommes pour se créer des espaces de parole, de partage ni se lancer dans des activités productrices. Pour l'affirmer, le 8 mars, au marché, elles ont fêté la Journée internationale de la femme dès 7h30, malgré la pluie, sur le thème : La femme dans son environnement et son destin.



Organisatrice de l'événement depuis plusieurs années, la fédération des associations de femmes de Hienghène reçoit le soutien de la mairie, de l'association Döo Huny et du comité de gestion du marché communal. Après les discours, le public a profité d'activités variées, destinées à valoriser les talents des femmes de la commune, toutes générations confondues.



Parmi ces activités, des expositions, des ateliers (de vannerie, couture, arts culinaires), des concours (d'épluchage et râpage de coco, composition florale, lancer d'épervier) et le très apprécié défilé de mode. La journée a aussi été ponctuée de musique, chants et danses. Enfin, des professionnels, comme ceux de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), étaient présents pour renseigner les femmes sur les moyens de s'autonomiser économiquement. Un 8 mars vécu à Hyeheh comme vecteur de progrès.





Tanghène remporte sa première Coupe Tjibaou



Près de six cents personnes se sont retrouvées sur le stade municipal le samedi 20 janvier, pour la neuvième édition de la Coupe Tjibaou. Chaque année depuis dix ans, nos tribus se lancent avec enthousiasme dans cette compétition sportive, qui, en plus, offre aux habitants de Hyehen l'opportunité d'honorer ensemble la mémoire de notre ancien maire, Jean-Marie Tjibaou.



Sur le stade municipal, le 20 janvier, nous étions près de six cents à participer à la neuvième édition de la coupe Tjibaou. Un grand moment de retrouvailles annuel que les tribus de la commune n'ont pas manqué. Ce d'autant plus que, cette année, la manifestation réservait quelques nouveautés. Ainsi, les enfants se sont vu proposer d'y participer dès 5 ans, sur des parcours adaptés, leur score étant comptabilisé pour le décompte final. Par ailleurs, le programme comportait douze disciplines, au grand plaisir des sportifs : football dans plusieurs catégories, volley-ball, pétanque, relais-pousin, lancer de sagaie, lancer de claquettes, de fronde et d'épervier, course de sacs et de pneus, marche.

La mairie et son office municipal des sports et de la jeunesse (OMSCEJH), organisateurs, avaient veillé aux transports des participants.

Wetipo cède la place à Tanghène

En 2022 et 2023, Wetipo, alliance des tribus de Werap, Tiwamak et Poindjap, s'était imposée comme vainqueur de la Coupe au classement final. Une troisième victoire consécutive lui aurait

attribué le trophée définitivement... La tribu de Tanghène ne le lui a pas permis : ses sportifs se sont surpassés et ont, pour la première fois, remporté la Coupe Tjibaou. Félicitations aux organisateurs et aux participants !

En 2025, la Coupe Tjibaou vivra sa dixième édition. Pour marquer cet anniversaire, l'OMSCEJH nous promet une grande manifestation... Habitants de Hyehen, nous comptons sur vous !

800 points pour Tanghène

La tribu de Tanghène remporte la neuvième Coupe Tjibaou, avec 800 points. La suivent, au classement :

2. Ouendjik, 740 points
3. Ganem, 710 points
4. Wetipo, 690 points
5. Ouaré, 660 points
6. Bas-Coulina, 640 points
7. Pindache, 540 points
8. Tiendanite, 530 points
9. Dakoul et Tendo, ex-aequo avec 500 points



Octobre 2023 à février 2024

Mariages - Pacs

Pactes civils de solidarité (PACS)

- Giovanna Emma Henriette Gayon et Samuel Tereua, pacsés le 31 janvier.

Mariages de droit coutumier

- Mampasse Isabel et Terence Tein-Thavouvace, le 11 octobre à Pouébo.
- Yvonne Mampasse et Alexandre Koteureu, le 3 octobre à l'Île des Pins.

Mariages de droit commun

- Marie-Thérèse Asmodimedjo et Bernard Machoro, le 26 décembre à Canala.

MARIAGE COUTUMIER, ATTENTION !

Nouveaux mariés, vous disposez d'un mois à compter de la date de signature de l'acte de mariage pour déclarer votre union à la mairie. Présentez-vous avec l'acte coutumier et vos actes de naissance. Vous relevez du statut coutumier et souhaitez célébrer votre union à la mairie ? Adressez votre demande au maire un mois au moins avant la date du mariage.

Naissances

- Tein Cécile Brigitte, née le 18 octobre.
- Bouanou Davy Kendji, né le 25 octobre
- Moueou Edmond Jean-Jacques Willy, né le 26 octobre.
- Athea Lina Emilie, née le 8 novembre.
- Vhaou Landry Glenn Deven, né le 14 novembre.
- Couhia Julien Philippe, né le 23 novembre.
- Bouanou Énayiel Paul Atéa, né le 26 novembre.
- Dounote Manahèia, né le 7 décembre.
- Bouarat Browndon Christophe François, né le 20 décembre.
- Athea Yann Emmanuel Leopold, né le 18 décembre.
- Wathea Ethan Pablo Simon, né le 6 janvier.
- Poitily Manaël Malia, née le 11 janvier.
- Quillatte Zélhya Esmeralda Aty, née le 3 février.
- Kai Noan, né le 6 février.
- Yentao Néhémie Joëlle, née le 12 février.



Décès

- Bouarat Jean-Baptiste, décédé le 25 novembre à Dumbéa.
- Dahite Tein Félix décédé le 21 décembre à Dumbéa.
- Levy Ernest, décédé le 1^{er} janvier à La Foa.
- Moueou Halo, décédé le 4 janvier à Hienghène.
- Ounine Houahote Eugénie, décédée le 15 janvier à Dumbéa.
- Bouaneohotte Marcelin, décédé le 14 février à Dumbéa.

Pompiers et soignants sauvent des vies



Le 28 février, la médecin, l'infirmière et les pompiers de Hienghène se sont entraînés ensemble à désincarcérer les (fausses) victimes d'un accident de la route. Merci pour leur coopération au bénéfice de la population !

Numéros utiles

La mairie

Accueil/Standard : tél. 42 81 19 / Fax : 42 81 52 /

E-mail : Accueil@mairie-hienghene.nc

Maire : tél. 42 81 19 poste 43

Adjoint : tél. 42 81 19 poste 46

Directeur des services techniques : tél. 42 81 19 poste 47 / E-mail : rst@mairie-hienghene.nc

Secrétaire général : tél. 42 81 19 poste 44 / E-mail : SG@mairie-hienghene.nc

Direction des ressources humaines : tél. 42 81 19 poste 21 /

E-mail : DRH@mairie-hienghene.nc

Bureau des marchés publics : tél. 42 81 19 poste 48 /

E-mail : BMP@mairie-hienghene.nc

Services techniques : tél. 42 81 48

Service comptabilité : tél. 42 81 19 poste 45 /

E-mail : Compta@mairie-hienghene.nc, RSF@mairie-hienghene.nc

Caisse des écoles : tél. 42 81 19 poste 49 /

E-mail : CDE@mairie-hienghene.nc

Service communal d'animation : tél. 42 81 44 /

E-mail : SCA@mairie-hienghene.nc

Centre communal d'action sociale : tél. 42 81 20 / 77 90 30

Sécurité publique

Centre de secours (pompiers) : tél. / Fax 42 59 18

Gendarmerie : tél. 47 89 80 (ou le 17)

Enseignement / Ecoles primaires

Ecole primaire publique du village : tél. 42 81 23

Ecole maternelle publique : tél. 42 81 42

Ecole publique de Panié : tél. 47 57 37

Ecole publique de Tendo : tél. 42 80 11

Ecole publique de Tiwamack : tél. 42 48 43

Ecole publique de Ouayaguette : tél. 42 70 75

Ecole catholique de Ouaré (DDEC) : tél. 42 81 10

Ecole de Bas-coulna (FELP) : tél. 46 96 93

Ecole de Haut-coulna (FELP) : tél. 42 45 98

Enseignement secondaire

Collège Paï Kaleone : tél. 42 83 70

Internat provincial de Hienghène : tél. 42 66 30

Santé

Dispensaire : tél. 47 75 00

Pharmacie : tél. 47 30 30

Hienghène Ambulance : tél. 42 46 50

Ambulance Ouaré : tél. 47 25 47 / 79 85 03 /

E-mail : ouareambulance@hotmail.com

Culture et loisirs

Centre d'archives culturelles de la province Nord : tél. 42 82 93

Centre culturel provincial Goa Ma Bwarhat : tél. 42 80 74

Services divers

DDEE province Nord : tél. 42 81 96

Office des postes (OPT-NC) : tél. 20 65 12

BCI Hienghène : tél. 42 77 10

Assistance administrative Rosanna Diemene : tél. 47 20 77 / 86 89 36 / E-mail : ibr-admp@canl.nc

Station-service Shell « Chez Numa », tribu de Ganem : tél. 47 67 07

Station-service Mobil (et snack), tribu de Tenem : tél. 42 42 72

Associations

Association Dayu Biik : tél. 42 87 77

Association Kaa Porau : tél. 42 88 30

Base nautique : tél. / Fax 42 84 28

Opérateurs touristiques

Office du tourisme : tél. 42 43 57

Office de Tourisme de Nouvelle-Calédonie : numéro vert, tél. 05 75 80

Gîte Ka Waboana : tél. 42 47 03

Gîte Houlo-Men : tél. 83 91 62

Le Koulnoue village : tél. 42 81 66

Chambre d'hôte Foinboanou : tél. 42 70 51

Babou plongée : tél. 42 83 59

info@babou-plongee.com

Sarl Daalik Houleyo : tél. 45 73 16